

Rencontre avec les associations oeuvrant dans le domaine du handicap en Seine-Saint-Denis

Jeudi 11 octobre 2007

intervention de
Pascal Popelin
Vice-président du Conseil général
Adjoint au maire de Livry-Gargan

11 X 07

Mesdames, Messieurs

Nous sommes évidemment ravis, Herve Bramey et moi-même de vous recevoir dans ces nouveaux locaux pour partager ensemble ce moment que nous avons voulu convivial, autour d'un buffet.

Ce n'est pas la seule ni la principale raison de la rencontre d'aujourd'hui, mais nous tenions, comme nous l'avons fait pour les locaux de la MDPH, à vous faire connaître ce nouvel immeuble départemental dans lequel sont installés les services de la Population Agée et des Personnes handicapées et le CODERPA depuis le mois de mai dernier.

Vous avez pu remarquer que nous avons cherché à rendre effectif le principe de mise en accessibilité généralisée, puisque les contraintes du lieu et du bâtiment préexistant ont pu être surmontées par des travaux importants de refonte du cheminement extérieur et la mise en service d'un ascenseur accessible.

Nous avons là désormais, avec l'Immeuble Verdi, un lieu adapté aux besoins de la DPAPH qui doit lui permettre de faciliter l'exécution des partitions qu'elle doit jouer, avec le moins de « couacs » possibles.

Mais ce qui nous rassemble aujourd'hui c'est surtout la volonté partagée, à partir du bilan des actions réalisées ces dernières années, d'aller le plus loin possible dans la satisfaction des attentes des personnes handicapées d'une vie sociale plus autonome et plus épanouie.

J'avais souhaité que le schéma soit réalisé en étroite concertation avec les usagers et les associations qui les représentent, comme condition nécessaire à une bonne prise en compte des enjeux du nouveau cadre légal.

Je crois que cela a été le cas et je veux vous en remercier.

Mais, la concertation prend du temps. Depuis « Cap Handicap » en septembre 2005 qui a véritablement lancé les travaux, il se sera écoulé presque deux ans jusqu'au vote du schéma par l'Assemblée le 29 mai 2007.

Pour le second schéma celui de la population âgée, j'ai demandé au service de travailler dans des délais courts pour permettre une adoption en janvier prochain.

La parution de la loi du 11 février 2005 nécessitait que nous prenions le temps ensemble de mesurer les apports mais aussi les limites du nouveau cadre légal.

Vous connaissez mon attachement pour la clarté, celle des compétences et des responsabilités qui est aussi celle des financements.

Depuis 1999, date d'adoption du précédent schéma nous avons consacré 636 M€ aux personnes handicapées représentant une progression de 52% de 1999 à 2007.

Les dépenses légales ont progressé de 50 % pendant cette période et nous avons chaque fois que nous l'avons pu, essayé de dégager des marges de manoeuvre pour aller au-delà :

- en aidant au financement de l'appareillage et des aides techniques ;
- en aidant l'adaptation du logement avec l'ACGPO ;
- en palliant temporairement les dispositifs légaux avec l'allocation cécité ;
- en améliorant les prestations légales d'aide ménagère (suppression de la participation, relèvement du plafond à 60h) ou de l'aide sociale (augmentation du reste à vivre, déduction des mutuelles, suppression avant l'heure du recours sur succession..).

Je dois toutefois redire que le volontarisme du Département trouve ses limites dans les contraintes financières nouvelles mais aussi dans celles dont nous avons héritées.

Ainsi, il a fallu toutes ces dernières années accompagner l'effort de rattrapage de places d'établissement cruellement insuffisantes en Seine-Saint-Denis.

Le Département était en effet particulièrement sous équipé lorsqu'on nous a confié cette compétence :

De 227 places en 1983 nous sommes passés à 1286 aujourd'hui pour les établissements de notre compétence (hébergement de travailleurs et places d'accueil médicalisées ou non -hors MAS- pour personnes inaptes au travail).

La création de la MDPH est un autre exemple du défi que nous avons eu à relever pour que la population de notre département bénéficie des mêmes droit qu'ailleurs.

Je ne reviendrai pas sur l'énergie dépensée dans les discussions « d'arrière boutique » pour faire valoir les droits du Département au simple maintien des moyens existants antérieurement.

Le plus souvent, il a fallu céder dans les faits, parce que nous avons le souci de répondre aux besoins des personnes qui s'expriment, au quotidien dans l'urgence, sans toutefois céder sur les principes, parce que nous sommes convaincus que la solidarité vraie est mise à mal par les transferts de charges déguisés.

Un défi cependant qui est en passe d'être relevé puisqu'à ce jour, les 36 000 demandes (18 000 dossiers) héritées au 31 décembre 2005 sont résorbés à 70% avec une perspective réelle de retour à une situation normale d'instruction dans les 4 mois, pour toutes les demandes, au début de l'année 2008.

Il aura fallu pour cela que le Département s'engage très au-delà de ce qui était annoncé, puisque de 18 postes créés en 2006 par notre collectivité, nous en sommes aujourd'hui à 112 postes mis à disposition par le Département sur les 150 que compte la MDPH.

Dans le même temps, le budget du GIP est passé de 1,45 M€ en 2006 à 2,6 M€ en 2007 et franchira vraisemblablement les 4 M€ en 2008, alors que s'annoncent encore des transferts de charges supplémentaires (moyens matériels des enseignants référents).

Bien sûr, tout n'est pas parfait et je suis bien placé pour constater à la lecture des courriers que je reçois, ainsi que dans mes permanences locales, que d'importants progrès sont encore à faire.

Les consultations menées dans le cadre du schéma ont révélé l'ampleur des chantiers restant à réaliser pour permettre aux personnes handicapées de surmonter les innombrables difficultés qu'elles rencontrent au quotidien.

Je ne vous infligerai pas l'énoncé des mesures envisagées par le schéma qui est par ailleurs disponible sur le site internet du Département.

Je me bornerai à rappeler ce qui pour moi est essentiel.

Vous avez souhaité que 5 axes soient retenus pour agir sur la durée du schéma de 2007 à 2011.

- mieux connaître les besoins des personnes pour mieux accompagner les personnes handicapées ;
- proposer un accompagnement adapté à leur projet de vie ;
- agir pour une pleine citoyenneté des personnes ;
- agir pour une continuité du parcours « socialisation, éducation, formation, emploi »
- développer les coopérations et favoriser de nouveaux modes d'action.

Le champ est large et le Département entend bien prendre toutes ses responsabilités dans son rôle nouveau de chef de file. Mais les personnes n'accéderont à tous leurs droits que si l'Etat et l'ensemble des institutions et collectivités prennent aussi toute leur part dans les défis à relever.

La mise en place de la PCH demeure à cet égard une préoccupation. Les demandes sont nombreuses (3400 depuis 2006) mais le taux de rejet est important (près des 2/3). Ce n'est pas une spécificité de la Seine-Saint-Denis. Cette prestation à vocation universelle serait-elle trop restrictive au regard des ambitions affichées ? C'est au législateur de le dire et d'en tirer les conséquences.

L'équipement reste aussi en dessous des besoins malgré les efforts faits.

Nous souffrons particulièrement de l'insuffisance de places médicalisées en Maison et en foyer d'accueil médicalisé (MAS et FAM).

Le schéma et le PRIAC prévoient la création de 400 places de MAS et de 200 places de FAM. Il faudra absolument donner corps à ces engagements faute de constater encore la nécessité d'admettre de nouveaux résidents dans les structures belges. Il y va de l'action de tous puisque le nouveau contrat de projet Etat-région par exemple, exclut de fait, en raison du faible niveau d'engagement financier de l'Etat, l'attribution de subventions d'équipement à ces structures.

Nous continuerons, pour ce qui nous concerne, à soutenir également les créations d'équipements pour hébergement des travailleurs handicapés et pour personnes inaptes au travail, comme nous l'avons régulièrement fait ces dernières années.

L'enjeu est en effet de faire face au vieillissement des personnes handicapées, tant en termes d'hébergement que d'accompagnement en journée.

L'accompagnement des personnes handicapées ne se résumer pas à la création de places supplémentaires. Nous devons tenir compte du désir des personnes de rester à leur domicile avec les moyens qui le permettent. La PCH est l'un de ces moyens. Mais cela ne suffit pas.

Il nous faut pour cela développer les services d'accompagnement adaptés médicalisés (SAMSAH ou SAVS) : 96 places de SAMSAH sont ainsi prévues au schéma et au PRIAC.

Je me souviens à ce sujet, avoir répondu au Préfet qui nous faisait remarquer que le Département avait fait des économies à la suite de la récente transformation en MAS de deux foyers d'accueil médicalisé, que nous avons pris en charge pendant de nombreuses années des dépenses qui incombait en fait à l'Assurance maladie et que nous n'en demandions pas le remboursement mais qu'au contraire nous tenions prêts à rechercher chaque année, les financements nécessaires à la réalisation de ces services.

Permettez moi de clore sur deux points qui me tiennent particulièrement à coeur.

- l'information des personnes tout d'abord.

Quels que soient les efforts faits pour organiser les structures, les personnes et les familles restent souvent désemparées face au maquis des décideurs et des financeurs.

J'ai demandé qu'un guide simple et concret pour les personnes soit rapidement réalisé. La MDPH et à la DPAPH y travaillent.

- le droit à la mobilité ensuite.

Le président l'a déjà évoqué, nous sommes particulièrement fiers que la Seine-Saint-Denis soit désormais dotée depuis le 1^{er} octobre dernier d'un service de transport spécialisé « PAM93 », qui permettra à ses utilisateurs nous en sommes convaincus, de prendre toute leur place dans les activités sociales, professionnelles, de loisirs.

C'est l'aboutissement d'une démarche longue menée avec le STIF et la région, qui ne constitue pas une fin en soi, mais dont on doit espérer qu'elle sera un point d'appui pour avancer vers la reconnaissance effective d'une pleine citoyenneté pour les personnes handicapées.